

# Bulletin municipal

La lettre d'informations municipales de Proveyzieux – n° 113 – juin 2017

## RENCONTREZ-NOUS ...

### Secrétariat de mairie

- ✓ accueil : le mercredi de 17h à 19h30  
le samedi de 10h à 12h

### **ATTENTION changement d'horaires pour l'accueil du public à partir du lundi 10 juillet 2017 :**

- ✓ accueil : le lundi de 16h à 19h  
le mercredi de 17h à 19h30  
fermé le samedi

- ✓ permanence téléphonique :  
tous les matins sauf le mercredi

Tel : 04.76.56.84.16

Email : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Site : [www.proveysieux.fr](http://www.proveysieux.fr)

Permanence du maire (uniquement sur rendez-vous)

- ✓ mercredi de 17h à 19h

**Merci de respecter les horaires d'ouverture et de permanence téléphonique de la mairie.**



## Cérémonie du 11 novembre 2016



## ÉDITO

Le passage de la communauté d'agglomération en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, fut un gros "big bang", générant un chantier colossal lié au transfert des compétences obligatoires ; transfert de compétences qui n'est pas sans une lourde incidence financière pour la commune !

Qui dit transfert de compétences, dit, en face, transfert de charges, travail de la Commission Locale de l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT, dans notre jargon) ; car transférer des compétences, c'est une chose, mais il faut aussi donner à la métropole les moyens financiers de les assumer et de faire aussi bien que ce que les communes faisaient en matière de service public rendu aux administrés.

Le vote du budget, le 10 avril dernier, un moment essentiel de la vie communale, a montré les limites du budget principal, avec un résultat d'exploitation et un résultat d'investissement qui font apparaître un déficit en 2016 ; et ce, malgré une gestion au plus juste. Ce qui nous incite à la plus grande prudence et rigueur, car nous n'avons plus de réserve en fonctionnement et peu de marge en investissement.

Les dépenses augmentent inéluctablement, les recettes et les subventions de l'État baissent inexorablement.

Pour équilibrer le budget primitif, nous avons "gratté" sur tous les postes.

Des économies drastiques s'imposent, et l'effort financier doit être supporté par tous si l'on veut maintenir un service public de qualité.

Malgré notre souhait et notre engagement, lors des élections municipales, d'éviter d'augmenter les impôts, face à la raréfaction des marges de manœuvres financières, nous nous trouvons dans l'obligation de compenser, pour une petite partie, les pertes de recettes et les augmentations de dépenses, par un recours au levier fiscal.

Nous avons dû nous résoudre à voter une hausse de 5 % sur le taux de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier bâti ; la dernière hausse, de 3 %, remontant à 2010.

*"Vous ne pouvez pas éviter les ennuis en dépensant plus que vous gagnez"* déclarait le Président américain Abraham Lincoln, au Congrès, en 1860 ; sage citation que je rappelle souvent ...

Au fil des pages de ce bulletin, vous pourrez lire les détails des budgets et prendre connaissance des quelques premières mesures d'ores et déjà mises en place.

Bonne lecture.

*Le maire*  
*Christiane Raffin*

## **Les réalisations en 2016, et les prévisions pour 2017**

En 2016, les principales dépenses d'investissement ont porté sur la réfection du sol du gymnase, l'achat de 10 tablettes tactiles pour l'école, de jeux pour les TAP et sur la garderie périscolaire.

Le camion communal a été remplacé, par un camion, d'occasion, bien entendu ! Une dépense, véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes depuis plusieurs années... mais un outil indispensable au travail de l'employé communal.

Remplacement, également, du photocopieur de la mairie et du chauffe-eau de la salle des fêtes qui ont rendu l'âme, de l'outillage volé, des portes de la mairie et de l'atelier suite aux cambriolages. Le tout pour la somme de 55 804 €.

Il faut dire que depuis décembre 2014, l'atelier a été... "visité" , si je puis dire, 4 fois, dont 2 avec vol de matériel, plus une effraction à la mairie, mon bureau mis à sac... à chaque fois, franchise de 700 € et retenue de vétusté...

55 804 €, de grosses dépenses pour le budget d'investissement de notre commune... et cependant si modestes...

Pour l'année en cours, les dépenses d'investissement sont les suivantes : réfection de la toiture et zinguerie de l'école, achat et pose de l'alarme de l'atelier, acquisition d'une grosse disqueuse, d'un poste à souder, de matériel pour la bibliothèque, finalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Les élus ont également entamé une réflexion et une action pour diminuer le bruit à la cantine.

### **Qui fait quoi ?**

Afin d'éclaircir quelque peu un sujet parfois flou dans notre esprit, voici un petit récapitulatif du partage de compétences entre la commune de Proveyzieux et la Métropole Grenobloise :

	<b>Compétence METRO</b>	<b>Compétence COMMUNE</b>
VOIRIE	x	
DENEIGEMENT	Sur la RD105	Sur la voirie ex-communale
ORDURES MENAGERES	x	
EAU, ASSAINISSEMENT	x	
ENERGIE	x	
TRANSPORT	avec le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun)	
URBANISME	Elaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)	Réception des demandes d'autorisation d'urbanisme des habitants
BROYEUR	Propriété	Gestion

*Alexandrine Sylvestre*

## ***Budget général***

Au cours de la séance publique du 10 avril 2017, les élus ont adopté le compte administratif et le budget principal.

### **1) Le compte administratif**

Il représente les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année 2016.

<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>Fonctionnement en €</b>		<b>Investissement en €</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Opérations de l'exercice	392 909,04	353 226,57	86 089,65	52 188,83
Résultat de l'exercice	39 682,47		33 900,82	
Résultats 2015 reportés		72 799,76		77 333,21
<b>Résultat de clôture</b>		<b>33 117,29</b>		<b>43 432,39</b>

Il est constaté un déficit de **39 682,47 €** en fonctionnement.

- Les charges de personnel restent le poste le plus important de nos dépenses.
- La cantine est toujours déficitaire, environ 2,77 € par repas. Pour exemple, en janvier le déficit a été de 1 867 € pour 673 repas servis.
- La commune a reversé à l'État la somme de 30 514 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), somme due suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2010, ainsi que 3 080 € au titre du FPIC (Fonds de Péréquation ressources Intercommunales et Communales).
- Suite aux transferts de charges (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, CLECT 2015 et 2016), notre contribution financière annuelle à la Métro, pour l'instant, est d'environ 10 000 €, et ce, ad vitam aeternam : pour l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) que les notaires nous envoient lors d'une vente (instruction qui nous prenait 5 minutes avec la secrétaire...), pour l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, des poteaux incendie, des ouvrages d'art (2 malheureux murs de soutènement...). Des charges que la commune n'avait pas avant, mais ... solidarité avec les 48 autres communes oblige ...

**La CLECT est chargée d'évaluer les montants des charges transférées par les communes à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), pour nous, la Métropole.**

**Elle est composée de membres des conseils municipaux de toutes les communes.**

**Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.**

**Contrairement à ce que les administrés pourraient penser, le transfert de charges n'est pas neutre pour la commune qui participe financièrement, comme si elle avait encore ces compétences à assumer, et même lorsque ces compétences ne coûtaient rien à la collectivité ...**

- Désormais, l'instruction des demandes d'urbanisme est payante.
- Les écritures pour la cession du camion et les cessions suite aux cambriolages et au sinistre du mur de l'école ont gonflé le budget, c'est ce qu'on appelle des opérations d'ordre de transfert entre sections.

Il est à noter, aussi, les baisses inquiétantes des dotations, des subventions qui doivent répondre à des critères draconiens, à l'augmentation de nos charges face aux désengagements de l'État.

Appartenir à la Métropole peut aussi être un handicap ...

En septembre dernier, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de débloquer 30 millions d'Euros sur 3 ans au bénéfice des petites communes de moins de 2 000 habitants, pour la réalisation de leurs projets.

Informés, nous avons monté et transmis un dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'école, une aide, dans le cadre de ce plan "ruralité", qui était plus que bienvenue.

Malheureusement, à la mi-décembre, la Région nous a annoncé qu'elle ne subventionnait pas les communes rurales faisant partie de la Métro, au motif qu'elle finançait le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), soit des grands travaux, comme le réaménagement de l'échangeur du Rondeau ou de l'A480 ...

Grosse déception, bien entendu ... et un manque de recettes !

Le déficit de **33 900,82 €** en investissement provient du fait que les dépenses n'étaient pas éligibles à des subventions, donc, pas de recettes en face.

Là encore, les écritures pour les cessions du camion, suite aux cambriolages et au sinistre du mur de l'école, ont "gonflé" le budget d'investissement.

## **2) Budget général de l'exercice 2017**

**- en fonctionnement : équilibré en recettes/dépenses à 363 344,07 €**

**- en investissement : équilibré en recettes/dépenses à 77 142,89 €**

Un budget très serré, qui ne nous laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Nous avons dû "jongler" pour équilibrer ce budget.

Force est de constater qu'en fonctionnement, en 2017 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) passe de 39 506 € en 2016 à 33 788 €, soit une baisse de 5 718 €.
- La dotation nationale de péréquation est supprimée, on ne rentre plus dans les critères ... (nous avons touché 3 325 € en 2016).
- La dotation aux élus locaux nous a été également supprimée ; là encore, on ne rentre plus dans les critères ... (2 800 € en 2016).
- Hausse de 40 % du reversement du FPIC à l'État, de 3 080 € en 2016, il passe à 4 400 € en 2017
- La commune ne touchera plus le montant de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue dans le cadre des demandes d'urbanisme. Cette taxe revient, désormais, à la Métro.

Une réflexion sur un partage de ce revenu est en cours de discussion dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier entre la Métro et ses communes membres : 4,5 % pour la Métro et 0,5 % pour les communes ?

### **Face à ces baisses alarmantes, les élus, conscients des difficultés financières de la commune ont pris des décisions immédiates :**

- Diminution de 50 € des indemnités mensuelles du maire et des adjoints, votée en conseil municipal du 10 avril 2017.
- Augmentation du tarif de la salle des fêtes et adoption d'un nouveau règlement.
- Cette année, la remise en état de la route de Girieu pour que la fête organisée par l'Amicale se déroule dans de bonnes conditions, sera faite par l'employé communal aidé par Bernard Thévenin. Une économie substantielle donc, puisque les travaux ne seront pas réalisés par une entreprise extérieure.
- De même, toujours par mesure d'économie, les travaux de maintenance de la forêt communale proposés par l'ONF, d'un montant de 1 520 €, seront réalisés par Éric Corso qui peindra les bornes du périmètre de la parcelle G.

- Les communes avaient le choix de transférer ou non les chemins et les sentiers ruraux à la Métropole. L'estimation de la charge financière pour la commune était évaluée à 22 655 € par an, et ce, ad vitam aeternam...

Je n'ai pas souhaité effectuer ce transfert, au motif que l'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, ne figure pas au titre des dépenses obligatoires d'une commune à l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; leur entretien incombant aux riverains et exploitants. La responsabilité du maire ne peut donc pas être retenue pour défaut d'entretien en cas d'accident.

Je suis montée au créneau, en réunion CLECT, pour le crier haut et fort ! Un courrier argumenté signifiant notre décision de ne pas les transférer a été envoyé à la Direction des Finances de la Métro.

Il était impensable d'entériner ce transfert, les chemins ruraux ne coûtant rien à la

commune. Et du coup, plusieurs maires, découvrant le statut d'un chemin rural, ont suivi notre exemple.

Une grande vigilance s'impose, la charge financière de la commune étant en jeu, devant rester soutenable ...

Il est à noter, que, pour participer à l'effort commun, Fabien Brami, 3<sup>ème</sup> adjoint, renonce à ses indemnités, Frédéric Noubel, 4<sup>ème</sup> adjoint, partage les siennes avec des élus actifs, Alexandrine Sylvestre, 2<sup>ème</sup> adjointe, achète les bacs et les fleurs pour le fleurissement du Pont du Guâ qui lui tient à cœur.

Pour ma part, en tant que maire, j'achète, une fois de plus, les fleurs pour la mairie, les jardinières en bois m'appartenant, réalisées par mon époux Simon, et mises à la disposition de la collectivité.

J'ai offert, également, sur mes indemnités, le pot du maire du 1<sup>er</sup> mai et l'apéritif de la cérémonie du 8 mai. Des engagements annoncés en conseil public.

Je ferai, également, un don personnel à l'Association Vence/Neyron/Cornillon, une aide financière pour la réalisation de leur ouvrage en cours de rédaction sur les "Poilus de 14-18" de Proveyzieux, Quaix et St-Égrève, un devoir de mémoire, et ce, suite à leur demande de subvention en date du 10 avril dernier, et pour ne pas grever le budget communal.

**Au cours de cette même séance publique du 10 avril 2017, les élus ont voté les taux d'imposition applicables aux 3 taxes locales**, en augmentant le taux de la taxe d'habitation de 5 %, celui du foncier bâti de 5 % également et en maintenant le taux du foncier non bâti, déjà supérieur aux taux moyens communaux au niveau national et départemental.

Ces taux sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 6,02 % (au lieu de 5,73%)
- Taxe foncier bâti (TFB) : 14,58 % (au lieu de 13,83%)
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 61,80 % (taux inchangé)

Même avec cette augmentation, les taux restent bien inférieurs aux taux moyens communaux au niveau national et départemental :

- au niveau national	TH 24,38 %	TFB 20,85 %
- au niveau départemental	TH 21,24 %	TFB 28,17 %

Cette hausse de 5% rapportera la somme de 4 810 € supplémentaire au produit attendu à taux constants figurant sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

*Le maire*

## ***La page du CCAS***

### **Apéritif des conscrits :**



Les conscrits des années en 6 ont été célébrés le samedi 24 septembre 2016, par une belle matinée ensoleillée.

13 d'entre eux ont répondu présents à l'invitation du CCAS.

Après la rétrospective des événements marquants, sur la commune, nationaux et internationaux des décennies 1926 ... à 2016, tous, conscrits, famille, élus et non élus membres du CCAS, se sont retrouvés autour du vin de l'amitié offert par le CCAS dans la cour de la mairie.

6 adultes et enfants ont partagé par la suite un bon repas, convivial, à la ferme des Saveurs Gourmandes préparé par Eric Poupot.

### **Repas de Noël :**

Le traditionnel repas de Noël a eu lieu à la salle des fêtes de Pomarey le dimanche 11 décembre 2016.

31 personnes ont partagé ce repas festif préparé par Eric POUPOT et son équipe.

Ce fut un moment de partage, de convivialité, animé par notre fidèle et ami Jacques Raffin, après un hommage à Henri Raffin qui nous a quittés quelques mois avant et qui avait animé ce repas de Noël pendant plusieurs années avec lui.

Une tombola gratuite a été organisée par le CCAS. Chaque participant est reparti avec une douceur surprise, content de cette belle journée leur permettant de se retrouver et d'échanger.



### **Colis de Noël :**

45 colis ont été distribués cette année aux personnes de 70 ans et plus, ne pouvant pas se rendre au repas.

### **Dates à retenir pour l'année 2017 :**

Goûter des Anciens : samedi 8 juillet à 14h30  
Apéritif des conscrits : samedi 23 septembre 2017  
Repas de Noël : dimanche 10 décembre 2017

*Evelyne Tournoud*

## ***La correction acoustique de la cantine à l'étude***

La salle de cantine de notre charmante école de Proveyzieux ne présente malheureusement pas une acoustique de qualité. Les retours que nous avons eus de la part des enfants de l'école et du personnel municipal intervenant à la cantine sont unanimes : le niveau de bruit atteint dans la salle au cours des repas est très important et désagréable pour tous.

Plusieurs actions ont donc été menées au cours des derniers mois afin d'étudier la possibilité d'améliorer la performance acoustique de la pièce, ce qui permettra aux enfants de manger et, aux employés, de travailler dans des conditions plus confortables en terme de niveau sonore.

Une mesure de bruit a tout d'abord été réalisée par l'association Acoucité sous convention avec Grenoble Alpes Métropole afin de connaître le niveau sonore émis au cours d'un repas à la cantine de Proveyzieux. Les mesurages ont été réalisés le 19 Mai 2016 sur une période de 20 minutes entre 12h10 et 12h30 avec la présence d'un maximum d'enfants. Le niveau de bruit moyen relevé se situe en-dessous des limites de dangerosité fixées. Il n'y a donc pas de danger physiologique pour l'oreille. Cependant, le niveau sonore généré n'est pas compatible avec un temps de repas totalement serein pour les écoliers.

Nous avons donc décidé de poursuivre la démarche en recherchant l'aide et le support d'entreprises proposant des produits d'isolation acoustique de salles de restaurant ou de cantine, afin de mettre en œuvre des solutions visant à améliorer la performance acoustique de notre cantine.

Des discussions ont ainsi débuté en Septembre dernier avec la société PackUp basée à Saint Etienne de Crossey. PackUp est spécialisé dans les emballages de produits industriels et s'est diversifié récemment dans la fabrication de mousses pour l'isolation phonique. Cette première visite sur leur site nous a permis de présenter notre besoin et découvrir leurs produits.

Plusieurs mousses de couleurs et de géométries différentes sont à l'étude et seront très bientôt disponibles : elles peuvent être mêlées pour créer des panneaux décoratifs et ludiques. Des panneaux peuvent en effet être taillés à partir de modèles numériques en formes totalement personnalisables pour correspondre à des dessins réalisés par les enfants ou à une mascotte choisie pour représenter la cantine par exemple.

Une visite de la cantine a ensuite été programmée à Proveyzieux en Février 2017 afin de discuter des solutions possibles adaptées pour l'isolation phonique de la salle.

Les dalles de faux-plafond déjà présentes constituent un atout pour la performance acoustique de la pièce. Reste donc à mettre en œuvre des solutions verticales pour limiter la réverbération du bruit sur les différentes surfaces dures de la cantine.

Soit par la mise en place de cloisons entre les tables, soit par la fixation des dalles en mousse sur les murs périphériques de la pièce, voire même une combinaison de ces deux possibilités.

- La mise en place de cloisons entre les tables s'avère compliquée à cause du manque de place disponible : il faudrait en effet que celles-ci soient amovibles pour garantir la modularité de la pièce, tout en étant stable afin ne pas tomber en cas de choc avec une chaise par exemple. La place nécessaire est trop importante, cette possibilité est mise de côté.
- La solution retenue est donc de fixer des bandes de mousses sur les murs en périphérie de la pièce à hauteur de tête des enfants afin d'augmenter au maximum l'efficacité de la solution.

Des mesures complémentaires de temps de réverbérations par une entreprise spécialisée devront être conduites avant la réalisation de travaux afin de confirmer que la solution retenue est bien adaptée au problème constaté.

Un premier coût global compris entre 3000€ et 4000€ HT a été estimé pour la réalisation de la prestation complète. Nous allons désormais rechercher les possibilités de financement public existant pour ce type de projet et candidater à l'attribution de ces aides.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet et restons à votre disposition si besoin d'informations complémentaires sur ce sujet.



*Cyril Domenech*

## **Cérémonie du 8 mai 2017**

Enfants, habitants, anciens combattants, gendarmerie, élus de Proveysieux et de Quaix se sont réunis autour de Christiane Raffin devant le monument aux morts, pour célébrer la fin de la seconde guerre mondiale.

A cette occasion, Mme le maire a rendu un hommage appuyé aux résistants Proveyzards, dont Germain Navizet, partis volontairement rejoindre la compagnie Stéphane, devenue le 1<sup>er</sup> bataillon de marche FFI.

Elle a souligné leur courage et leur sacrifice, grâce auxquels nous vivons aujourd'hui, libres et dignes.

Après la lecture du message de l'UFAC, la cérémonie s'est achevée avec l'écoute de la Marseillaise, puis les participants ont été conviés à se retrouver à la mairie autour du verre de l'amitié.



*Alexandrine Sylvestre*

## **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Venez vous informer, débattre et échanger en participant à l'élaboration du PLUI du territoire Nord-Ouest lors d'un atelier territorial le **mardi 27 juin à 18h30** à la salle des fêtes de Quaix en Chartreuse.

Pour plus d'information sur le reste de la démarche de concertation, rendez-vous sur le site [www.participation.lametro.fr](http://www.participation.lametro.fr).

Un registre de recueil d'avis est disponible à la mairie.

## ***Réfection du sol du gymnase***

### ***Comme pour les jeux olympiques de Rio...***

Suite à des difficultés récurrentes de nettoyage du sol du gymnase (très endommagé), et malgré la bonne volonté des agents techniques, il s'avère que son remplacement devenait une priorité.

La décision fut prise le 30 novembre 2015 en commission générale.

Un contact fut établi avec le commercial de la société Gerflor basée à Tarare (69), spécialisée dans le tapis de sol sportif.

Sur ses recommandations, il était impératif de décaper l'ancien revêtement fissuré dans différentes zones.

Après de multiples devis, évoquant tous la même difficulté de mise à nu du sol, un seul fut retenu : le moins cher, mais comportant de nombreuses références sur le revêtement de sol.

Le début des travaux eut lieu comme prévu, à la fin de l'année scolaire. L'opération de décapage se réalisa mécaniquement sans difficulté majeure. Le réagréage suivit.

Après un délai de séchage, deux étapes furent nécessaires pour la pose :

- Pose du sous-tapis alvéolé drainant afin de remédier à une éventuelle remontée d'humidité.
- Pose du tapis Taraflex (made in France) multicouches pour activités variées.

Depuis, nos agents techniques sont satisfaits. Quant à nos bambins sportifs, ils apprécient la douceur du nouveau sol olympique !

*Yves Pittarello*

### ***Demande de carte d'identité***

A partir du mardi 21 mars 2017, les demandes de carte d'identité devront se faire auprès d'une commune disposant d'un dispositif de recueil biométrique

Les personnes souhaitant se rendre à Saint Egrève devront au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie de Saint-Egrève :

- Soit par téléphone au 04.76.56.53.00
- Soit en mairie aux horaires d'ouverture habituels :  
Le lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.  
Le jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 19h30.  
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

### ***Permanence Architecte Conseil***

La prochaine permanence de l'architecte conseil sur la commune de Proveyzieux aura lieu le **mercredi 5 juillet 2017 entre 15h et 18h**. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie au 04.76.56.84.16.

## ***Environnement***

### **Nuisances sonores :**

L'arrêté préfectoral N° 97-5126 stipule, dans son article 9, que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

### **Containers semi-enterrés et bacs de tri sélectif :**

Force est de constater que trop souvent encore, des sacs de déchets ménagers, des cartons, des bouteilles, des petits électroménagers, des encombrants, etc..., sont déposés au pied des bacs de tri ou des containers semi-enterrés.

Sachez que le fait de déposer, d'abandonner, de jeter, de déverser des ordures, des déchets, des déjections, des matériaux, des liquides insalubres fait l'objet d'une amende pénale (article R 632-1 du code pénal); et ceci, même s'ils sont déposés en vue de leur enlèvement par les services de collecte.

Les bacs de tri sélectif ne doivent recevoir que ce à quoi ils sont destinés (bouteilles, emballages, papiers); pour le reste, la déchèterie n'est pas bien loin...

Alors, pour des questions de salubrité publique, pour le respect de la planète et le plaisir de nos yeux, merci à tous d'avoir un comportement citoyen et responsable, et d'utiliser les points d'apports volontaires les plus proches de vos lieux d'habitation.

### **Elagage :**

Les branches et racines des arbres et des haies plantées le long des voiries publiques (routes communales, chemins ruraux), risquent de compromettre, tant la sécurité des usagers que la conservation des voies et le passage de véhicules de certains gabarits.

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation desdites voiries communales, les branches et les haies doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines dont elles dépendent. L'élagage incombe aux propriétaires et est à leurs frais.

Il appartient au maire de veiller à la sécurité et à la commodité du passage sur ces voies et leurs dépendances dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes des articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire peut donc mettre les propriétaires négligents en demeure de

faire les travaux d'élagage ou d'abattage nécessaires; sans résultat, ces travaux peuvent être effectués d'office par la commune aux frais des propriétaires.

Aux embranchements des routes départementales entre elles ou avec d'autres voies publiques, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 m comptés de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours ou bifurcations (article 66 du code de la voirie routière- Chapitre V: Hauteur des haies vives).

Il est aussi rappelé qu'Orange assure une mission de service public en matière de communication électronique.

Depuis la loi du 26 juillet 1996, Orange n'est plus soumise à la servitude d'élagage.

**Il revient donc aux riverains d'assurer les travaux d'élagage, et aux communes de veiller à leur exécution.**

Le refus d'élagage des branches générant des dysfonctionnements sur le réseau téléphonique est encadré par les articles R 116-2 du code de la voirie routière et L 65 du code des postes et communications électroniques (CPCE).

Afin d'éviter la destruction des câbles, Orange peut intervenir pour réaliser la dépose/pose de ceux-ci, dans le cadre d'une prestation payante, à la demande des riverains et à leur charge.

Toutes les détériorations, dégradations ou déplacement compromettant le fonctionnement du réseau, sont soumis à l'article L 65 du CPCE, et sont punis d'une amende de 1500 € par câble.

---

### **A bientôt dans le numéro 114 du bulletin municipal de Proveyzieux.**

Comité de rédaction : Christiane Raffin, Amandine Gaude, Alexandrine Sylvestre, Evelyne Tournoud, Cyril Domenech, Yves Pittarello.

Crédit photos : Alexandrine Sylvestre, Cyril Domenech, Alain Provost, Serge Braymand.

Maquettistes : Amandine Gaude, Alexandrine Sylvestre.